



16 AOUT 2021

Direction générale des territoires  
Pôle territorial de Bordeaux  
Service foncier  
Code ACTE : 3.5 Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public

## **ARRETE DE BORDEAUX METROPOLE / 2021-BM 1128**

Du 12 août 2021

**OBJET** : Bordeaux - Modification du plan d'alignement de la rue Albert De Mun -  
Approbation

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-2  
et L. 5211-10 ;

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment son article L. 112-1 et ses articles R.  
141-1 et suivants ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles  
L. 134-1 et L.134-2 et les articles R. 134-3 et suivants ;

**Vu** le plan d'alignement de la rue Albert de Mun approuvé le 27 juillet 1920 ;

**Vu** la délibération n° 2020-142 du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil de Bordeaux  
Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et  
notamment son 14°) relatif à l'élaboration, la modification et l'abrogation des plans  
d'alignement ;

**Vu** l'arrêté n° 2021-BM0838 du 21 juin 2021, en son article 2 (1.6) par lequel le Pré-  
sident de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire  
Vendé en sa qualité d'Adjointe au Directeur général des territoires, en charge du Pôle  
territorial de Bordeaux à l'effet de signer les décisions visant à approuver les plans  
d'alignement, à les modifier, à les abroger ;

**Vu** l'arrêté n°2021-BM0503 du 21 avril 2021 décidant d'ouvrir une enquête publique  
ayant pour objet la « Campagne » 2021 de mise à jour de divers plans d'alignement  
sur la commune de Bordeaux ;

**Vu** le rapport d'enquête et les conclusions de la commissaire enquêtrice en date du  
6 juillet 2021 ;

**Considérant** que des plans d'alignement, visant à délimiter les emprises du domaine  
public routier, ont été établis sur la majeure partie des rues de Bordeaux ; que certains  
de ces plans d'alignement prévoient l'intégration future au domaine public routier  
d'emprises appartenant à des propriétés privées, lesquelles sont alors frappées d'une  
servitude d'alignement.

**Considérant** que les orientations de la Collectivité en matière d'aménagement et d'élargissement de voies ayant évolué depuis l'institution de ces plans d'alignement, des mises à jour des plans sont engagées périodiquement ;

**Considérant** qu'une enquête publique, ordonnée par arrêté n°2021/BM0503 du 21 avril 2021, s'est déroulée du 26 mai au 10 juin 2021 en vue de la mise à jour de 19 plans d'alignement sur la commune de Bordeaux, dont le plan d'alignement de la rue Albert De Mun,

**Considérant** que la modification qu'il a été proposé d'apporter à ce plan vise à réduire la servitude d'alignement touchant une propriété bâtie présentant un intérêt architectural ; que le propriétaire concerné a émis, lors de l'enquête, un avis favorable à cette proposition ;

**Considérant** que cette enquête publique s'est conclue par un avis favorable sans réserve de la Commissaire enquêtrice ;

## **Le Président de Bordeaux Métropole**

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Il est décidé l'approbation du plan d'alignement modificatif de la rue Albert De Mun à Bordeaux, ci annexé.

**Article 2** : Les modifications apportées à ce plan d'alignement éteignent les servitudes grevant les parcelles concernées qui n'en sont plus frappées à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 3** : Le report en servitude d'utilité publique (EL7) de ces modifications dans le Plan local d'urbanisme sera sollicité.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera intégré dans le compte-rendu soumis au Conseil de Bordeaux Métropole.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole  
le **13 AOÛT 2021**

Pour le Président et par délégation,

Claire Vendé  
Adjointe au Directeur général des territoires  
Responsable du pôle territorial de Bordeaux



DIRECTION GENERALE NUMERIQUE  
ET SYSTEMES D'INFORMATION

4

DIRECTION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

SERVICE TOPOGRAPHIE

COMMUNE  
de BORDEAUX

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA MODIFICATION DE PLAN D'ALIGNEMENT**

**RUE ALBERT DE MUN**

**PLAN D'ALIGNEMENT  
ETAT FUTUR**

NUMERO DE CLASSEMENT  
9516

DRESSE LE : 20/04/2021

PAR : D.I.C.

Service Topographie  
Centre de Définition des Alignements  
inve@bordeaux-metropole.fr

Tel : 05 56 99 84 84 - Poste 28472  
Bordeaux Métropole  
Espace Chères de Couly/BORDEAUX

MODIFICATIONS

D.I.C.

PROJETEUR :

Dominic BRACHET

ADMISSION LE :

20/04/2021

LE CHEF DU SERVICE TOPOGRAPHIE

Sylvain COSTEMALLE

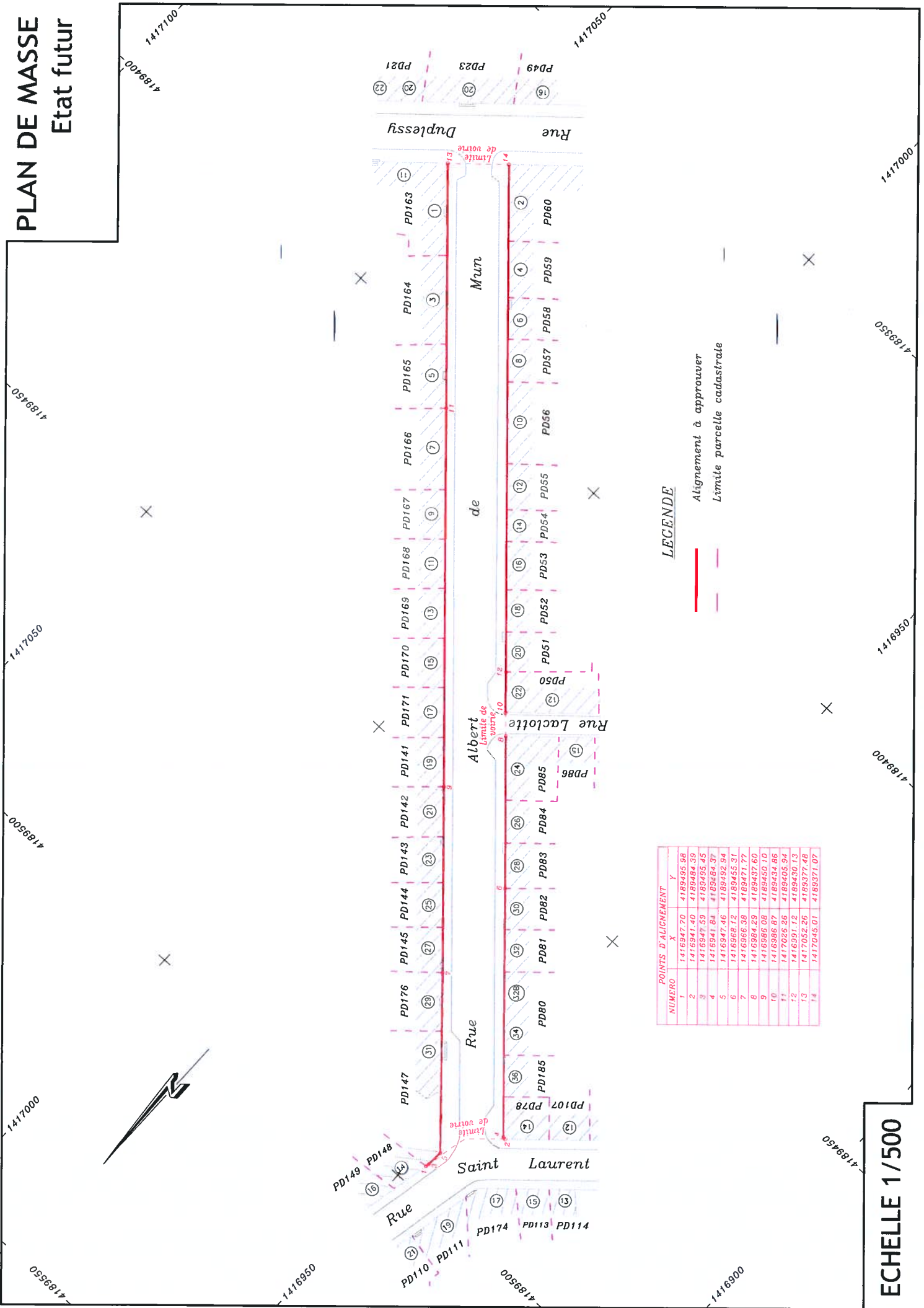
SERVICE DEMANDEUR :

M000-CRUISEZ Couly  
S3385629

CLASSEMENT : metropole.fr

Pr. Yves Joubert - PROJETEUR

# PLAN DE MASSE Etat futur



## LEGENDE

- Alignement à approuver
- - - Limite parcelle cadastrale

POINTS D'ALIGNEMENT		
NUMERO	X	Y
1	1416947.70	4189495.98
2	1416941.40	4189484.39
3	1416947.59	4189495.45
4	1416941.84	4189484.37
5	1416947.46	4189492.94
6	1416968.12	4189455.31
7	1416966.38	4189471.77
8	1416984.29	4189437.60
9	1416985.08	4189450.10
10	1416986.87	4189434.86
11	1417026.26	4189405.94
12	1416991.12	4189430.13
13	1417052.26	4189377.48
14	1417045.01	4189371.07

ECHELLE 1/500